

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

**Termes de référence pour la réalisation de l'analyse de
l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne**

Pétion-Ville, Haïti
Novembre 2016

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation de l'analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, en appui au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, décide de recruter un-e Consultant-e national pour la conduite d'une étude portant sur l'école haïtienne et l'éducation à la citoyenneté.

I. Objectif général de la consultation

L'éducation, en s'insérant dans un cadre social, doit résoudre des contradictions qui se vivent sur le plan collectif, consolider ou transformer les structures, former la jeunesse pour qu'elle puisse agir dans un monde préexistant tout en ayant la capacité de le modifier. Cette insertion sociale de l'école peut traduire par une visée de reproduction ou, tout au contraire, de transformation de la société. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre toutefois, il existe un arrimage entre l'école et la société.

L'éducation répond en bonne partie à une nécessité d'ordre social. Il y a d'ailleurs un discours récurrent dans la société que l'on pourrait, dans le cas d'Haïti, faire remonter au début des années 1990, selon lequel l'école a un rôle social de premier plan à jouer à l'égard de la violence des élevés, de leurs incivilités et plus largement de la désaffection de la jeunesse pour la politique et la culture, de l'éventuel dérive individualiste qui résulterait en un affaiblissement du tissu social, du lien social qui ne tiendrait plus qu'aux stratégies des uns des autres et des valeurs éducatives qui se dégraderait au profit de l'utilitarisme. Ce discours ambiant assigne à l'haïtienne la mission de contrer cette délitescence du lien social de l'école, de former des citoyens avertis, compétents et engagés, de discipliner une jeunesse dite à la fois indolente et rebelle. A cet égard, il revient d'analyser l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne pour voir dans quelle mesure son enseignement peut plus qu'autres disciplines aide à résoudre une partie des problèmes sociaux.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

- Présenter une recension des écrits sur le bien-fondé de l'éducation à la citoyenneté devant les problèmes du monde actuel
- Montrer le rôle de l'éducation à la citoyenneté à l'École traversée par les contradictions et les incivilités ;
- Marquer le passage de l'éducation civique à l'éducation à la citoyenneté dans divers systèmes éducatifs ;
- Faire ressortir les choix politiques de l'État haïtien en matière d'éducation à la citoyenneté ;
- Recenser et analyser les matériels scolaires en éducation à la citoyenneté ;
- Examiner l'état de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne ;
- Analyser les contenus et méthodes d'enseignement utilisés ;
- Mettre en relief les contenus et la pratique d'éducation à la citoyenneté à l'École
 - identifier et savoirs transmis par l'école haïtienne ;
 - identifier les valeurs à transmettre aux élèves ;
 - développer les caractéristiques d'une éducation citoyenne axée sur les dimensions :
 - i) juridique ; ii) politique ; iii) sociologique ;
- Proposer des méthodes d'enseignement de l'éducation à la citoyenneté au regard de la réalité haïtienne ;
- Présenter une stratégie de généralisation de l'éducation à la citoyenneté à l'École haïtienne ;
- Présenter un rapport préliminaire de la consultation ;
- Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
- Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.
-

IV. Résultats attendus

1. Une recension des écrits sur le bien-fondé de l'éducation à la citoyenneté devant les problèmes du monde actuel est réalisée ;

- Le rôle de l'éducation à la citoyenneté à l'École traversée par les contradictions et les incivilités est montré;
- Le passage de l'éducation civique à l'éducation à la citoyenneté dans divers systèmes éducatifs est indiqué;
- Les choix politiques (orientations, curriculum, programme) de l'État haïtien en matière d'éducation à la citoyenneté sont indiqués;
- Le matériel scolaire en éducation à la citoyenneté préparé pour l'École haïtienne est recensé;
- L'état de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne est examiné ;
- Les contenus et méthodes d'enseignement utilisés sont analysés ;
- Les savoirs transmis par l'école haïtienne sont identifiés ;
- Les valeurs à transmettre aux élèves sont identifiées ;
- Les caractéristiques d'une éducation citoyenne axée sur les dimensions :
 - i) juridique ; ii) politique ; iii) sociologique sont développées.
- Un mécanisme de surveillance pour l'enseignement véritable de l'éducation à la citoyenneté sur tout le territoire est prévu ;
- Des méthodes d'enseignement de l'éducation à la citoyenneté au regard de la réalité haïtienne sont proposées ;
- Une stratégie de généralisation de l'éducation à la citoyenneté à l'École haïtienne est définie ;
- Un rapport préliminaire de la consultation est présenté ;
- Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
- Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur l'analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne sera réalisée par un Consultant national selon les critères de sélection suivants :

- Consultant de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'étude réalisée ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des jours de congé. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les Consultants intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *candidature pour l'étude portant sur l'analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne* »

SEULS LES CONSULTANTS SÉLECTIONNÉS SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

